



REGLEMENT PARTICULIER

1. N° autorisation : 21.PACA.13/TI.L./003
2. Le juge-arbitre est : Sanchez Bernard
3. Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBAD et du règlement ci-dessous.
4. Le tournoi est ouvert à tous les licenciés Minime, Cadet, Junior, Senior, Vétérans classés au maximum R4. Les minimes devront être classés au minimum D8 dans la discipline. Les classements seront ceux en vigueur le **16 juin 2022**. Tout participant doit être en règle avec la FFBAD et doit être en possession de sa licence compétition le jour du tournoi.
5. Le nombre de joueurs est limité à 200 sur l'ensemble du tournoi. L'organisateur se réserve le droit de regrouper des tableaux si le nombre de joueurs n'est pas assez important.
6. Le tirage au sort des tableaux aura lieu le **24 juin 2022**.
7. Les joueurs disposent de 3 minutes entre l'appel de leur nom et le début de leur match. Dès leur arrivée sur le terrain, ils devront commencer par tester leurs volants avant de s'échauffer.
8. Le tournoi se déroule dans la mesure du possible par poules de 3 (ou de 4) avec 2 sortants, puis par élimination directe.
9. Tous les matchs sont en auto-arbitrage.
10. Les volants sont à la charge des joueurs (partage). En cas de contestation des volants entre deux équipes ou deux joueurs, le volant RSL Grade 2 en vente à la table de marque sera utilisé.
11. Tout participant doit pointer à la table de marque dès son arrivée dans la salle chaque jour de la compétition.
12. Les décisions du juge-arbitre et de l'organisateur sont sans appel.
13. Une tenue réglementaire de badminton conformément au RGC est exigée sur les terrains.
14. L'organisateur se réserve le droit de prendre toutes les mesures nécessaires pour améliorer le déroulement de la compétition, en accord avec le juge-arbitre.
15. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de pertes, vols, accidents ou incidents.
16. Aucun remboursement quelle qu'en soit la raison ne sera effectué après le tirage au sort des tableaux.
17. Le joueur ne doit pas faire l'objet d'une interdiction de participer aux compétitions et tournois officiels.
18. Tout joueur désirant s'absenter de la salle doit en avertir la table de marque et le juge arbitre sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match. Les horaires prévisionnels fournis par affichage sont indicatifs.
19. Toute participation à la compétition implique l'adhésion au présent règlement ainsi qu'aux règlements municipaux concernant l'utilisation de la salle de sports.

L'organisateur

Le juge-arbitre